

N/REF : 12/11/2025 9H25 C:264687 I:36677

AGENCE MATRAY

V/Appel du Mercredi 12/11/2025 a 9H25

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

SELON DEVIS N° 5110006

IMMEUBLE : JARDINS DE VALONNE
9/11/13/15/17 RUE CELESTIN
NICOLAS
38450 VIF

St Martin-H, le 13 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 9/11/13/15/17 CELESTIN NICOLAS VIF
MME PIRRELLO

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5110006 du 05/11/2025 d un montant de
550,00 € TTC

Donneur d'ordre : _ comptabilite

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE D UN CAMION DE CURAGE
POMPAGE ET NETTOYAGE DES POSTES DE RELEVAGE
POMPAGE ET NETTOYAGE DES GRILLES, AQUADRIN ET DU RESEAU CORESPONDANT
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE AVEC ESSAI

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 05/11/25 a 07H44 M. M. MATRAY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	500,00	500,00
	TOTAL H.T.		500,00
	T.V.A. a 10,00%		50,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		550,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN